

LE CYCLE D'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR ALTERNANCE
- CIPPA -

- Objectifs

Aider chaque jeune à faire le point de ses acquis, ses capacités, ses centres d'intérêts afin :

- d'acquérir les pré-requis nécessaires à l'entrée dans un cursus de formation professionnelle ou d'insertion
- de préparer la réalisation de son projet.

- Public visé

Jeunes non diplômés à partir de 16 ans.

- Organisation

Le CIPPA est placé sous la responsabilité du chef d'établissement d'accueil. Il reçoit des jeunes volontaires, après concertation au niveau du bassin ou du district.

Ouvert d'octobre à juin, il permet des entrées et sorties permanentes.

L'animateur, responsable technique, organise l'ensemble des activités avec l'appui de l'équipe pédagogique et élabore le programme de formation, présenté dans le cadre du projet d'établissement. Il assure un suivi individualisé des jeunes et la liaison avec les entreprises et organismes extérieurs. Il réalise un bilan et une évaluation de la formation.

- Méthode

Le CIPPA repose sur la construction personnalisée progressive d'un parcours pour chaque jeune. Cette construction passe par:

- la remotivation et/ou socialisation du jeune
- des apprentissages théoriques et pratiques répondant à des besoins de formation individuels, repérés au fur et à mesure par le jeune et l'équipe éducative
- des stages en entreprise au rythme de l'évolution du jeune pour que celui-ci se confronte au milieu professionnel afin qu'il définisse son projet
- des activités très diversifiées (sportives, culturelles ...) permettant au jeune de développer sa capacité d'autonomie pour mener à terme son projet.

- Intervenants

- L'animateur, responsable technique.
- Des enseignants volontaires.
- Les tuteurs en entreprise.
- Des personnes internes ou externes à l'établissement, en fonction des contenus de formation définis par l'animateur technique et l'équipe pédagogique en liaison avec les tuteurs en entreprise.

- Durée

L'objectif prioritaire étant d'insérer le jeune dans un cursus adapté conduisant à une première qualification ou dans la vie professionnelle, la durée de fréquentation du CIPPA ne correspond pas forcément à une année scolaire.

- Statut du bénéficiaire

Élève de l'établissement d'accueil.

- Débouchés

- Retour dans le cursus traditionnel.
- Contrat de formation en alternance (apprentissage, qualification ...).
- Autres parcours de formation.
- Accès à l'emploi.